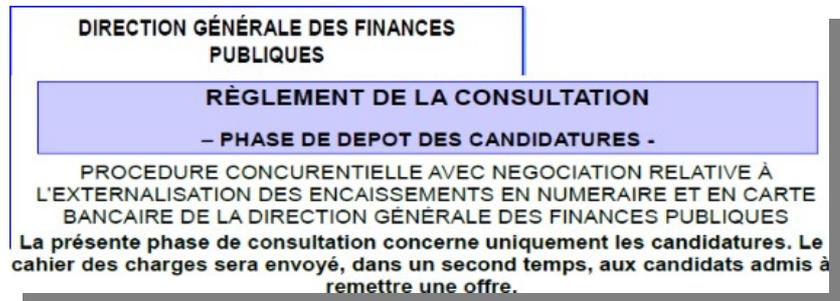




CGT Finances publiques 13
16 rue Borde
13008 Marseille
Tél. 0491179206/0491179767
cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr

Le 08/08/2019

**Quand la DGFIP
saborde
ses propres services
et son savoir-faire...**



**Marginaliser le service public, désertier les territoires...
pour mieux marchandiser nos missions.**

Res publica : chose publique.

C'est désormais cette chose là que le gouvernement veut faire disparaître au profit de prestataires privés lesquels prendront au passage... leur marge. Combien ? Nous ne savons pas...

Le prélèvement à la source est déjà la privatisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu, il faut désormais que la DGFIP privatise le circuit de paiement « archaïque » - les espèces - mais aussi « l'ultra-moderne », celui de la carte bancaire. L'enjeu est clair : affirmer que la qualité de service demeure en segmentant et découpant en tranches nos missions. Des choses simples, un acte simple. Une activité trop peu lucrative comme encaisser une cantine, payer sa crèche, verser un acompte sur sa TH ou son foncier, cela doit être possible sans maintenir un accueil fiscal et secteur public local de proximité, qui nécessite un coffre, un comptable public, faire des dégagements de caisse et payer le transporteur de fonds en plus du personnel présent qui répond aux questions des usagers et peut accorder des délais de paiement.

Car la suppression des services de proximité ne doit plus être appelée *une restructuration* mais désormais le « *nouveau réseau* », lequel ne doit plus « coûter » à la DGFIP en immobilisations et masse salariale pour assurer l'égalité d'accès et de traitement mais permettre les suppressions d'emplois à venir. Faire illusion aussi auprès des élus locaux.... C'est aussi dans la stratégie de nos gouvernants . Nous y reviendrons concernant l'avenir de l'ensemble de nos services actuels dans une prochaine publication. Dans cette offre publique de privatisation (externalisation), les exigences de la DGFIP auprès du prestataire doivent nous interroger.

Que notre Dgfip est soucieuse, pointilleuse, sélective et inflexible : elle ordonne !

- Le prestataire doit mettre à la disposition des usagers de la DGFIP un réseau de points de contact dense, tant dans les zones urbaines que rurales, dans tous les départements du territoire (...) nombre minimum de points de contact attendus de la part du prestataire afin de répondre aux besoins des usagers de la DGFIP (...) La DGFIP encourage les soumissionnaires à proposer dans leur offre un réseau plus dense que les conditions minimales requises (...).

C'est finalement ce qui existe ! Alors pourquoi vouloir fermer nos services !?

Ainsi pour les Bouches-du-Rhône, le prestataire doit assurer a minima 30 points de contact pour payer en espèce ou CB !

Assurément, cela devrait correspondre au nombre de services à restructurer, comprenez fermer et liquider, mais l'administration dira « nouveau réseau ».

Les éléments de langage sont en train d'être appris par coeur par les directeurs locaux.

La CGT Finances publiques 13 sera auprès des agents pour défendre nos services et nos missions.